

PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2023

COMPTE RENDU

LE 18 JANVIER 2023

Participants

Denis Beaucage, représentant-citoyen suppléant

Yannick Daviault, représentant-citoyen

Auriane Schiewe, représentante groupe environnemental, Environnement Mauricie

Dominique Thibeault, représentant Ville de Trois-Rivières

Robert Pilotte, responsable des affaires publiques et communication, représentant-entreprise, Groupe Bellemare

Alexandra Ducharme, directrice des opérations, Bellemare Abrasifs & Minéraux

Pierre-Alexandre Grenier, directeur des opérations, Bellemare Environnement

Colette Schwartz, consultante

Absent

Représentant groupe ou organisme local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement de construction, de rénovation et de démolition construction (CRD) et le secteur manufacturier (Abrasifs)

Compte rendu

1. Ouverture de la réunion

M. Pilotte souhaite la bienvenue aux membres. Il réitère la volonté du Groupe Bellemare de faire du comité de vigilance un espace d'échange et de communication entre l'entreprise et la population, particulièrement les résidents les plus concernés par ses activités.

Mme Schwartz qui animera la rencontre avec M. Pilotte rappelle la mission du comité de vigilance : lieu d'échanges, de communication et de dialogue entre l'entreprise et les personnes ou organismes susceptibles d'être concernés afin de mieux comprendre la nature de ses activités et de minimiser ses nuisances. Il est aussi souligné que le comité de vigilance joue un rôle consultatif et non décisionnel.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Schwartz fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Tour de table : présentation des participants et objectif
4. Discussion sur le choix du membre organisme local susceptible d'être affecté
5. Dossier du jour : Projet de construction du lieu d'enfouissement de construction, de rénovation et de démolition construction (CRD) et Abrasifs
6. Présentation des outils de communication
7. Varia
8. Dossier de la prochaine rencontre
9. Date et heure de la prochaine rencontre
10. Levée de l'assemblée

3. Tour de table

Chaque participant se présente et fait part des nuisances occasionnelles pouvant être liées aux activités de l'entreprise et de ses objectifs quant au comité de vigilance.

Nuisances occasionnelles et craintes :

- Bruit
- Odeurs
- Poussière
- Impact sur la santé

Objectifs

Côtés citoyens et organismes

- Mieux comprendre les activités et les enjeux du lieu d'enfouissement de CRD.
- Instaurer une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et l'entreprise.
- Être informé des activités qui se déroulent sur le site et transmettre l'information aux citoyens afin de les rassurer.
- Avoir l'occasion de visiter le site.

Côté entreprise

- Informer les citoyens et les rassurer quant aux activités.
- Créer un lieu de transmission de l'information entre l'entreprise et les citoyens.
- Écouter les citoyens.

On peut résumer l'ensemble des objectifs de cette façon : on souhaite que le comité soit un facilitateur des bonnes relations entreprise-citoyens.

4. Discussion sur le choix du dernier membre

Un membre n'a pas encore été identifié, le représentant d'un organisme local pouvant être affecté par les activités du lieu d'enfouissement. Certaines propositions ont été identifiées. Toutefois, au cours des prochaines semaines, les membres feront des propositions à l'entreprise. Une discussion pourrait éventuellement avoir lieu à la prochaine rencontre et une décision pourrait être prise.

5. Dossier du jour : Projet de lieu d'enfouissement de résidus de CRD et secteur manufacturier

Mme Ducharme et M. Grenier présentent l'ensemble des activités du Groupe Bellemare sur la propriété. Ils localisent tous les bâtiments sur une carte.

En résumé, le Groupe Bellemare est une entreprise familiale qui se spécialise dans la réception, le traitement et la distribution de toute une gamme de produits pour le sablage au jet, la découpe au jet d'eau, la filtration, etc.

à partir de résidus provenant de la collecte de matières recyclables (notamment le verre) et les résidus de construction. Ces produits sont expédiés partout à travers le monde.

Abrasifs : Tous ces produits sont réceptionnés, tamisés, séchés et broyés pour obtenir la granulométrie convenant à chaque utilisation. Les produits susceptibles de générer de la poussière sont transportés dans des

convoyeurs ou élévateurs fermés. De plus, les équipements de tamisage et de concassage des plans de séchage sont dotés de sacs d'épuration d'air (dépolluiseurs).

Lieu d'enfouissement de CRD : Le Groupe Bellemare gère également une sablière sur le site, un centre de tri et matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) et un site d'enfouissement de CRD. Elle ne reçoit aucun produit dangereux, ni produit radioactif, ni BPC.

Au cours des années, des mesures ont été prises pour réduire les nuisances, entre autres :

- Installation de barrière naturelle de sol pour couper le son près des zones résidentielles (des arbustes seront installés au sommet au printemps 2023) ;
- Bétonnage et balayage/lavage des routes de la propriété pour réduire l'émission de poussières.

Toutes les activités d'enfouissement de CRD sont assujetties aux exigences du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et que le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en fait un suivi régulier.

Au cours de la présentation, les participants ont identifié les questions qu'ils jugent important de discuter lors des prochaines rencontres :

- La poussière qui se pose occasionnellement sur les feuilles est-elle dangereuse pour les producteurs de fruits et légumes à proximité ?
- Les activités génèrent-elles des impacts sur les milieux humides à proximité ?
- Traitez-vous des produits dangereux ?
- À quelle hauteur s'élèvent les particules émises ?
- D'où proviennent les odeurs de soufre ?
- Les voisins ont besoin d'être rassurés.

Première réponse de l'entreprise aux enjeux mentionnés :

- Émissions
 - Engagement à faire faire une analyse des émissions émises à la cheminée incluant l'impact de la dispersion.
 - Évaluation de l'intérêt à installer des appareils d'échantillonnage de l'air sur le terrain de certaines résidences à proximité, notamment sur le site de la bleuetière.
- Produits dangereux
 - Il n'y a aucune opération de brûlage sur le site. La seule opération en est une de séchage (déshumidification) à basse température, à peine au-dessus du point d'ébullition de l'eau, ce qui permet principalement d'évaporer l'eau.
 - Le produit le plus dangereux sur le site est le sable naturel qui contient de la silice.
- Réduction du bruit et de poussières
 - Construction d'un dôme sous lequel seront transférées plusieurs opérations.
 - Bétonnage et arrosage régulier des routes en été.
 - Analyse plus poussée permettant d'identifier de façon précise la cause des émissions de poussières et adoption de solutions appropriées.
 - Aucune obligation pour les employés de porter un masque ce qui signifie que la poussière n'est pas un enjeu de santé pour ces derniers. Les employés sont soumis régulièrement à des tests pour vérifier un impact potentiel aux poumons.
- Odeurs de verre(sucre)
 - L'entreprise croit que les odeurs proviendraient des résidus contenus dans le verre reçu des centres de tri (résidus de vin, confiture, etc. dans les bacs de recyclage) lors du séchage. Bellemare poursuit son analyse pour identifier la provenance.
- Odeur de soufre (H₂S)
 - Les odeurs proviennent des matériaux secs en décomposition, principalement les résidus de gypse. C'est la principale cause des odeurs. Le recouvrement régulier permet de réduire la probabilité qu'il y ait des odeurs. Les fissures de ce recouvrement peuvent occasionner de telles

odeurs. Dans quelques années, ces odeurs vont s'atténuer considérablement jusqu'à disparaître complètement.

Quand le lieu d'enfouissement est plein, il est recouvert d'une couche d'argile (produit étanche) permettant d'encapsuler les résidus et de réduire grandement les émissions de H₂S. d'émission dans un lieu d'enfouissement de CRD.

- Il y a cinq puits de captage pour procéder à l'analyse de la qualité des eaux souterraines au nord du site. Les analyses sont faites par un consultant indépendant. On ne note aucune dégradation des eaux souterraines.

Impact positif des activités du Groupe Bellemare

- Aucun produit dangereux accepté sur le site.
- L'entreprise traite majoritairement des résidus pour leur réutilisation :
 - Réception de 120 000 tonnes de résidus par année. Environ le 2/3 sont recyclés et revalorisés, environ le 1/3 sont enfouies.
 - 100 % du bois reçu est recyclé, en majorité par des entreprises régionales.
 - Le béton est utilisé pour faire des agrégats.

6. Présentation des outils de communication

L'entreprise entend mettre en place prochainement une série d'outils de communication qui sera accessible à toute la population :

- Site Internet où seront accessibles, entre autres, les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance et différentes autres informations : www.cvsdf.info
- Voici l'adresse courriel pour les citoyens afin qu'ils puissent acheminer leurs questions et leurs observations : comitevigilance@groupebellemare.com
- Numéro de téléphone dédié pour faire part de vos commentaires : 1-873-398-0565
- Une lettre sera envoyée aux citoyens pour partager les informations de la première réunion du comité de vigilance. Les prochaines communications devront se faire avec les outils préparés par le Groupe Bellemare.

7. Varia

Il n'y a aucun élément inscrit au Varia.

8. Dossier de la prochaine rencontre

Lors de la prochaine rencontre, l'entreprise présentera le plan d'action qui a été remis et accepté par le MEDD en vue de l'amélioration des opérations réalisées sur le site.

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 15 mars à 16 h dans les bureaux du Groupe Bellemare.

10. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 17 h 30.